Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 15/10/2026 à 14h12
Réference de l'AR : 054-215401399-20261013-14_2026_1-AR
Affiché le 15/10/2026 ; Certifié exécutoire le 15/10/2026

MAIRIE
de Courbesseaux

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la MEURTHE-ET-MOSELLE

COMMUNE DE COURBESSEAUX

ARRÊTÉ n° 2026/14
Arrêté de fermeture totale du cimetière communale

Le Maire de la commune de COURBESSEAUX

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-8 et 9 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière des funérailles et des lieux de sépulture,
- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-14 et 15 relatifs à la surveillance des opérations funéraires,
- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article R.2213-46 relatif à la surveillance de l'exhumation d'un corps,

Considérant que le cimetière est ouvert en permanence et que les opérations d'exhumations doivent avoir lieu du 16/11/2026 au 30/11/2026 dans différentes zones, disparates, du cimetière,
Considérant qu'il est indispensable de prendre les mesures nécessaires pour préserver le bon ordre, la sécurité, la salubrité publiques et la décence dans le cimetière communal.

ARRÊTE

Article 1er : Le cimetière communal de Courbesseaux sera exceptionnellement fermé au public pour travaux :

- du lundi 16 novembre 2026 de 7h00 au vendredi 20 novembre 2026 à 18h00,
- et du lundi 23 novembre 2026 de 7h00 au vendredi 27 novembre 2026 à 18h00.

Article 2 : En dehors de ces horaires de fermeture, le cimetière restera ouvert et accessible au public.

Article 3 : Dans le cas où des obsèques devaient survenir dans l'enceinte du cimetière, les exhumations seraient interrompues.

Article 4 : Le présent arrêté sera applicable durant le déroulement des opérations d'exhumations.

Article 5 : Monsieur le Maire ou son représentant, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-préfet de Lunéville ou Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle et affiché à la porte du cimetière ainsi qu'en mairie.

Fait à Courbesseaux, le 13 octobre 2026
Le Maire, BOYER Fabrice

MAIRIE DE COURBESSEAUX (Meurthe-et-Moselle)